



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

L'ANNÉE 2020 SERAIT-ELLE L'ANNÉE DES PSYCHOLOGUES ? À QUEL PRIX ?

Le rapport de l'IGAS, en date d'octobre 2019, sur la prise en charge coordonnée des troubles psychiques parle essentiellement des psychologues. Tout en reconnaissant qu'ils sont indispensables dans le système actuel de santé et que le remboursement de leurs actes devrait se généraliser, il propose, sans aucune élaboration avec la profession, de les paramédicaliser et de les placer sous tutelle médicale pour satisfaire la politique du gouvernement.

Les psychologues CGT de la Fédération Santé et Action Sociale s'inscrivent en total désaccord avec l'actuelle politique de santé qui segmente les soins en fonction de critères de pathologies prédéfinies, d'âge, de gravité, de complexité...etc. Au nom des bonnes pratiques déterminées par la HAS, de la logique du parcours de soins, elle exerce un contrôle toujours plus fort qui accentue l'étranglement du service public, conduit à supprimer des CMP infanto-juvénile et adultes pourtant très efficaces ou à bouleverser totalement les objectifs du médico-social.

Nous mettons en garde les psychologues sur les fortes contraintes qui seraient imposées aux praticiens en libéral dans le cadre proposé par le rapport. Les psychologues ne sauraient devenir, en échange du remboursement de leurs actes (à des tarifs toujours très faibles), les exécutants de pratiques codifiées par la HAS et prescrits sous supervision médicale, en perdant le choix de leurs méthodes et outils. La pression économique exercée par le gouvernement, en fixant des objectifs à atteindre, placerait ces professionnels dans une position de grande fragilité, sans véritables droits pour se défendre.

Concernant la formation, le rapport tient des propos inacceptables en affirmant que les psychologues cliniciens sont mal formés et incompetents en psychopathologie et que seule une para médicalisation garantirait leur fiabilité et leur possibilité de s'inscrire dans une collaboration pluridisciplinaire. Il menace de diviser le titre pour créer un label nécessaire à la pratique clinique, avec obligation de passer un D.U (à la charge des psychologues déjà diplômés) pour pouvoir s'installer en libéral ! Dans un total mépris pour la profession, il s'agirait de les obliger à se former à la conception du tout médical. Enfin, toujours dans la même logique, le rapport insiste sur la nécessité d'un code de déontologie spécifique aux cliniciens qui s'adosserait à un ordre qui veillerait aux bonnes pratiques.

Un appel est lancé à l'ensemble de la profession ainsi qu'aux enseignants-chercheurs en psychologie et aux étudiants en psychologie pour se mobiliser contre les menaces qui pèsent autant sur l'exercice que sur la formation.

Les psychologues de la CGT Santé et Action Sociale revendiquent que le public ait un accès libre, reconnu par la sécurité sociale, à la consultation d'un psychologue, quel que soit le lieu d'exercice. Cette conception est portée par la pétition « **L'accès direct aux psychologues : un enjeu de santé publique** » : <http://chnq.it/tcg6xqZQ>, que nous vous invitons à signer massivement.

Les psychologues CGT demandent impérativement une rencontre conjointe des ministères de la santé et de l'enseignement supérieur avec les organisations syndicales représentatives de la profession.

Montreuil, le 10 mars 2020.

Tél : 01.55.82.87.49

E-Mail :

sg@sante.cgt.fr

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

22/20